



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240624-2024-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 24 juin 2024

Délibération : N° 2024-41

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 15

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Patrice POULAIN

Absent(s) :

David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Sylvie LOCATELLI ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN, Sandrine HAVY, excusée

Secrétaire de séance :

Marie-France DESIMEUR-CLOUX

Réhabilitation de l'église Sainte-Grimonie – avenant n° 1 – Lot 1 Echafaudage

DELIBERATION

Dans le cadre de l'opération « Réhabilitation de l'église Sainte-Grimonie », des travaux complémentaires imprévisibles à l'ouverture du chantier sont programmés. Ces travaux nécessitent la prolongation de trois mois de la pose de l'échafaudage. Ce délai supplémentaire de 3 mois est estimé à 2 640 € HT soit 3 168 € TTC pour le lot 1 attribué à Comi Service (1 rue Milton Friedman – 38 230 CHARVIEU-CHAVAGNEUX).

Montant marché de base : 33 135,35 € HT soit 39 762,42 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 : 2 640 € HT soit 3 168 € TTC soit une variation de 7,97 %

Total nouveau marché : 35 775,35 € HT soit 42 930,42 € TTC

Considérant la nécessité de prolonger la pose de l'échafaudage ;

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 1 du lot 1 « Echafaudage » d'un montant de 2 640 € HT, soit un écart de 7,97 % ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et tous documents y afférant ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 24 juin 2024

Le Maire

Johann WERY

la Secrétaire de séance,

Marie-France DESMEUR-Cloux